

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 12 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20H30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 juillet 2018 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Christiane VERICEL, Pascal MURIGNEUX, Franck GREGOIRE, Chantal GUYOT, Eliane MURIGNEUX, Sylvie PLUVY, Adeline DURAND, Amaël MOULIN, Guillaume SOUBEYRAND, Laurent VILLE, Simone BERNE, Thierry FAYOLLE, ,

ÉTAIT EXCUSÉ : Hervé BONY

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au le sein du Conseil. **Amaël MOULIN** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 JUIN 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

✓ **COMPLEXE SPORTIF :**

⇒ **Mise en place des extincteurs, matériel sanitaires, matériel de nettoyage**

M. le Maire annonce que vendredi 13 juillet, EDF viendra installer le nouveau compteur. Le nom d'utilisateur a été modifié, en effet jusqu'à maintenant le contrat était supporté par le SYDER, Il sera maintenant au nom de la commune.

De ce fait il convient de s'interroger sur la quantité de kVa nécessaires, l'option retenue est 12 kVa en triphasé.

M. le Maire indique qu'il faudra prévoir à l'avance le besoin en kVa selon les manifestations et adapter l'utilisation des équipements pour éviter toute coupure due à une surcharge.

Il signale que les travaux arrivent à leur terme, il manque les extincteurs ainsi que les plans d'évacuation, le devis s'élève à 1 018 €. Il n'y a plus que quelques plaintes à poser, en ce qui concerne les serrures, les barillets définitifs ont été changés. Une négociation avec COMODIS a été entamée pour l'achat du matériel pour les sanitaires (dérouleurs papier hygiénique, poubelles, balais, distributeurs de savon, etc.).

M. le Maire rappelle qu'un agent de la commune vérifiera l'état des lieux et les besoins en matériel les lundis matins. Il convient de ce fait de s'interroger sur la gestion des consommables. M. le Maire propose d'équiper le complexe sportif au départ puis les associations utilisatrices prendront le relais et ajusteront les quantités.

⇒ **Pénalités sur le lot carrelage :**

M. le Maire rappelle que l'entreprise LUMIA avait pris du retard lors de la pose du carrelage, se répercutant sur le travail des autres entreprises et de ce fait des pénalités s'appliqueront. Le conseil à l'unanimité propose une pénalité de 500€, en soulignant le problème de caniveaux des douches et surtout que le travail n'est à ce jour pas terminé.

⇒ **Remise en place des équipements sportifs**

M. le Maire rappelle que le foot souhaite commencer les entrainements fin juillet et le rugby début août. Les équipements sportifs ont été livrés par la société SPORT AVENUE PRO mais il manque certains éléments comme les filets. Ces équipements seront installés par les agents de la commune, tout comme le gazon qui devrait être semé fin juillet. M. le Maire ne manque pas de féliciter les agents pour leur minutie et leur excellent travail. Il fait savoir que l'homologation du terrain est en cours.

✓ **DÉFIBRILATEUR PLACE DU VILLAGE**

⇒ **Intérêt à définir**

M. le Maire rappelle que le défibrillateur, qui se trouve sous le préau de la Mairie, avait été acheté par le foot, il convient donc de leur rendre et le remettre dans l'enceinte du nouveau complexe sportif où il aura toute son utilité.

Il dit que cet appareil n'est pas fait pour l'extérieur et qu'il conviendrait d'en acheter un deuxième accessible au centre du village. Il propose de prévoir cet achat lors du budget supplémentaire.

✓ Maison des assistantes maternelles

⇒ Points sur les travaux

M. le Maire fait savoir que la fin des travaux est prévue pour fin juillet. Les éléments sécurité incendie sont en attente, un devis a été effectué. Il dit que pour la visite de la PMI, prévue en août, tout devrait être finalisé en temps et en heure. Le rapport suite au constat de l'huissier a été reçu et les murs ont bien résisté. Laurent V. propose d'organiser une visite ou une journée portes-ouvertes afin de faire connaître la MAM. Une date devra être fixée entre le 22 août et l'ouverture prévue le 3 septembre.

M. le Maire souligne que c'est un outil qui a de l'avenir étant donné les contraintes de plus en plus nombreuses concernant la petite enfance, et indique qu'en Haute-Savoie il y a plus de 300 MAM. Il dit qu'un accompagnement sera nécessaire. Il souligne que c'est une plus-value pour le bâtiment.

En outre, les gérantes de la MAM vont déposer une demande d'aide auprès de la CAF et elles ont demandé à M. le Maire de rédiger un courrier d'appui. Il conclue en disant que c'est un bon choix d'investissement.

Il dit que les barrières seront installées semaine 29, une fois celles-ci installées les agents procéderont à installer les jeux du CME.

Il souligne de nouveau le besoin de travailler sur la communication.

M. le Maire a rendez-vous avec l'OPAC, le loyer des pavillons de type T4 s'élèvent à 604€ par mois. Il dit que cela fera venir des familles sur la commune avec des enfants, ce qui permettra à la MAM d'atteindre le nombre d'enfants nécessaire.

✓ DELIBERATION

⇒ Convention prêt de matériel Commune de LARAJASSE

M. le Maire rappelle que la commune a loué les praticables à la commune de LARAJASSE, il convient d'émettre une facture à cet effet. Une convention doit être signée entre les deux parties. Il demande au Conseil l'autorisation de signer cette convention.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présent autorise M. le Maire à signer une telle convention.

✓ QUESTIONS DIVERSES

Pascal M. indique que des travaux de voirie sont prévus sur la commune à Harfeuille et la Guillermière pour refaire l'enrobé.

Guillaume S. propose d'inaugurer le premier match du Rugby. Monsieur le Maire dit que cela est possible mais qu'une inauguration officielle sera prévue après les congés et qu'il faudra s'y prendre à l'avance pour pouvoir inviter le Préfet, la Région et le Département, étant donné leurs agendas surchargés.

Chantal G. relate la sortie du CME, ils ont visité la CCMDL à Pluvy, la Maison des Métiers, qu'ils ont piqueniqué à Saint Foy l'A. et ont terminé par la visite de la Maison du numérique. Elle demande de fixer une date par mail, afin de préparer le prochain bulletin municipal.

Joël parle de la fête de la musique organisée par la MJC. Il dit qu'en ce qui concerne les logements situés place de l'église, un des locataires part le 21 juillet et que l'état des lieux est prévu le 24 juillet.

✓ DATES A RETENIR

- Installation des extincteurs MAM et Complexe sportif : 31 juillet à 8h30

M. le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : **20 septembre 2018 à 20H30**

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00h00.

Vu le 24/07/2018,
Le Maire,
Philippe BONNIER

